



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 115

Loi n° 1 sur les crédits, 1989-1990

Présentation

Présenté par
M. Gérard D. Levesque
Ministre des Finances

Éditeur officiel du Québec
1989

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 6 541 302 141,67 \$ représentant un peu plus du quart de la totalité des dépenses apparaissant au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1989-1990.

Projet de loi 115

Loi n° 1 sur les crédits, 1989-1990

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

12
1
59- **1.** Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximum de 6 541 302 141,67 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1989-1990, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Cette somme se partage ainsi:

1° 6 145 346 575,00 \$ représentant 1/4 des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière;

2° 70 986 575,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Évaluation foncière » du ministère des Affaires municipales;

3° 2 952 116,67 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 « Relations avec les municipalités » du ministère des Affaires municipales;

4° 10 156 433,33 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Financement agricole » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

5° 39 201 416,67 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Enseignement privé » du ministère de l'Éducation;

6° 14 411 825,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Amélioration de la forêt » du ministère de l'Énergie et des Ressources;

7° 4 515 200,00 \$ représentant 6/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Développement de l'industrie forestière » du ministère de l'Énergie et des Ressources;

8° 878 666,67 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 « Financement forestier » du ministère de l'Énergie et des Ressources;

9° 3 699 333,33 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Politiques et opérations financières » du ministère des Finances;

10° 34 389 500,00 \$ représentant 4/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Soutien aux sociétés et organismes d'État » du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;

11° 5 119 766,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 1 « Développement du loisir, des sports et du plein air » du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

12° 158 708 641,70 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 « Prestations d'aide sociale » du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu;

13° 908 566,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 7 « Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss » du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu;

14° 10 252 083,33 \$ représentant 7/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Aide financière au revenu de travail » du ministère du Revenu;

15° 10 708 650,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Soutien des organismes bénévoles » du ministère de la Santé et des Services sociaux;

16° 29 066 791,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 « Transport scolaire » du ministère des Transports.